



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL de MOULINS LA MARCHE

Date du Conseil Municipal : 4 novembre 2015

Les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie à 20H00 sous la Présidence de M. **Fabrice GLORIA** Maire

Etaient présents : GLORIA Fabrice, CASTEL Guillaume, MICHEL Benoît, FARDOIT Jean, VITRY Sandrine, BOURDON Thierry, JANVIER Alain, CHENIN-HAUVILLE Anne, DE LA HITTE Edouard, PREVOST Eric, BOURCET Benoît, HAYERE Michelle, LECHAT Anne-Sophie, VASSEUR Dominique

Etait excusé : PRUNIER Patrick

Pouvoir : PRUNIER Patrick donne pouvoir à GLORIA Fabrice

Secrétaire de séance : FARDOIT Jean

ORDRE DU JOUR

Mise à disposition du personnel au service d'assainissement

Comme tous les ans, il convient d'établir le montant de la mise à disposition du personnel communal (adjoint technique et adjoint administratif) au service de l'assainissement. Les bases restent identiques, à savoir 700 heures pour l'entretien et 270 heures pour le secrétariat. Le calcul se fait par rapport aux salaires de M. Bisch et Mme Desjardins.

Pour 2015, le coût de la mise à disposition s'élève à 17 098.37 euros à la charge du service assainissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le coût de la mise à disposition du personnel communal au service de l'assainissement à 17 098.37 euros.

Indemnités du personnel communal

M. le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accorder une prime exceptionnelle de fin d'année aux agents communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder une prime exceptionnelle aux agents communaux, pour le mois de décembre uniquement, d'un montant de 250 euros net pour le grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe et 350 euros net pour le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Indemnités du Trésorier

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il convient d'attribuer, pour toute la durée de son mandat, l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des budgets au receveur : M. Jean-Marie JOSSE.

Pour 2015, le montant de ces indemnités s'élève à 447.09 euros brut soit 401.36 euros brut pour l'indemnité de conseil et 45.73 euros brut pour l'indemnité de confection du budget.. Ce montant est calculé sur le montant des dépenses des 3 derniers exercices, avec des proratisations par tranche.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité de confection des budgets au receveur : M. Jean-Marie JOSSE.

Convention de déneigement

Les années précédentes, M. le Maire était autorisé par le conseil municipal à signer la convention de déneigement avec les agriculteurs de la commune. Cette convention indique les secteurs qui sont répartis à chaque agriculteur. Un plan est annexé. Elle stipule le montant de la rémunération pour la tâche effectuée. Ce document permet de mettre un cadre légal à cette action. D'un point de vue de la responsabilité, s'il arrive un accident pendant qu'un agriculteur déneige, ou si celui-ci casse son matériel en déneigeant pour la commune, c'est la responsabilité de la commune qui sera engagée.

La rédaction de cette convention se base sur les pratiques de la Communauté de communes. L'indemnité horaire est de 45 € HT. Elle se fait sur la base du volontariat des agriculteurs locaux.

M. Castel ajoute que la CDC prête toujours une lame qu'il installe sur son propre tracteur, le tracteur des services techniques n'étant pas assez puissant. Un circuit lui est aussi attribué par la CDC.

La saleuse est installée sur le camion de la commune. Le sel est stocké chez M. Castel qui charge la saleuse, le chargeur du tracteur de la commune ne levant pas suffisamment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer la convention de déneigement avec les agriculteurs volontaires de la commune.

Rampe métallique accessibilité mairie

Dans le cadre de la mise en conformité de l'accessibilité du secrétariat de mairie, il convient d'installer une rambarde avec main courante pour l'accès au secrétariat. Deux devis nous sont parvenus :

Métallerie Pilet SARL : 2 839.00 euros HT soit 3 406.80 euros TTC

Trioreau : 4 935.30 euros HT soit 5 274.36 euros TTC

Les détails techniques sont donnés afin de permettre la comparaison des deux offres. L'offre de M. Trioreau est faite sur un aluminium alors que l'offre de la Métallerie Pilet est un acier avec sablage et thermolaquage époxy.

La teinte choisie par les membres du conseil serait un gris foncé afin de mieux s'intégrer dans l'environnement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le devis de l'entreprise Métallerie Pilet pour un montant de 2 839,00 euros HT.

Gardiennage de l'église

La circulaire du 8 janvier 1987 précise que le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle. Les services de la préfecture nous ont informé du maintien pour 2015 du montant fixé en 2014.

Concernant notre commune, nous avons maintenant l'Abbé Lenoir qui réside de façon permanente dans le presbytère communal. Dans ce contexte, l'indemnité de gardiennage de l'église s'élève à 474.22 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer l'indemnité de 474.22 euros pour le gardiennage de l'église à la paroisse de la Marche.

Divers

Les prochaines élections seront les élections régionales. Elles se dérouleront les dimanches 6 et 13 décembre prochain. Les tableaux de la tenue du bureau de vote pour les 2 tours seront ainsi composés :

Dimanche 6 décembre :

8h00 – 10h00	Fabrice GLORIA	Eric PREVOST	Benoît BOURCET
10h00 – 12h00	Benoît MICHEL	Anne-Sophie LECHAT	Thierry BOURDON
12h00 – 14h00	Jean FARDOIT	Michelle HAYERE	Dominique VASSEUR
14h00 – 16h00	Guillaume CASTEL	Edouard DE LA HITTE	
16h00 – 18h00	Sandrine VITRY	Alain JANVIER	Patrick PRUNIER

Dimanche 13 décembre :

8h00 – 10h00	Fabrice GLORIA	Eric PREVOST	Benoît BOURCET
10h00 – 12h00	Benoît MICHEL	Anne-Sophie LECHAT	Thierry BOURDON
12h00 – 14h00	Jean FARDOIT	Michelle HAYERE	Dominique VASSEUR
14h00 – 16h00	Guillaume CASTEL	Edouard DE LA HITTE	Patrick PRUNIER
16h00 – 18h00	Sandrine VITRY	Alain JANVIER	Anne HAUVILLE

M. le Maire fait un point sur l'avancement de la procédure d'appel d'offres pour la station d'épuration. 3 entreprises ont répondu. Ce sont des entreprises spécialisées et réputées dans la construction de station d'épuration. Le cabinet d'étude a fait une première analyse de ses offres. Un entretien avec chaque entreprise est organisé la semaine prochaine avec le cabinet d'étude, les financeurs et la mairie. A la suite de cette rencontre, une analyse complémentaire sera effectuée.

Une réunion avec les entreprises retenues pour les travaux du lotissement est prévue à la fin du mois. Les travaux débiteront début 2016.

Arrivé de M. Prunier à 21h15.

Questions diverses

Mme Vitry s'inquiète de la disparition du cédez-le-passage qui se trouvait à l'intersection de la rue de l'école et de la rue Robergel. Ce carrefour devient donc une priorité à droite. Vu la configuration de celui-ci, il serait bon de revoir la signalisation.

De même, elle propose de matérialiser de nouveau les emplacements de stationnement face à l'ancienne gendarmerie. Les véhicules se stationnent régulièrement de façon incorrecte, ce qui gêne la circulation dans la rue de l'ancienne école et pourrait rendre compliqué une intervention des services de secours par exemple.

Il convient aussi de revoir le marquage au sol de la rue de l'Orme Forget à l'intersection de la grande rue. L'absence de marquage indique donc là aussi une priorité à droite.

Le passage piéton qui se trouvait en face la maison de retraite n'a pas été matérialisé suite aux travaux.

Contact va être pris avec la CDC afin de trouver des solutions à ces situations.

Mme Lechat souhaite connaître la date de l'arbre de Noël organisé pour les enfants de la commune. La date retenue est le dimanche 20 décembre après-midi. L'animation sera la projection d'un film dans la salle de théâtre. Elle sera suivie d'un goûter dans la grande salle et de la distribution des cadeaux par le Père Noël.

M. Fardoit fait part d'une remarque qui lui a été faite par rapport au repas des Aînés. Serait-il possible de mettre de la musique lors du repas. Cette animation a déjà été mise en place précédemment. Les problèmes d'insonorisation de la salle des fêtes ne permettent pas un résultat satisfaisant. Un fond musical sera mis au moment du dessert et pour la fin de l'après-midi.

M. Fardoit informe les membres du conseil municipal que suite à la précédente réunion de conseil municipal, une animation commerciale va bien avoir lieu. Celle-ci se déroulera la première quinzaine de décembre. Une tombola sera organisée avec tirage au sort lors du marché de Noël (qui est organisé par l'APE de l'école primaire). Une union commerciale va donc être créée. Un gros lot sera mis en jeu, et chaque commerçant offrira un lot.

M. Hayère annonce que les cours de théâtre se sont arrêtés. Il n'y avait que 3 enfants présents. Hélas, la mauvaise expérience de l'année précédente n'a pas encouragé les enfants à s'inscrire de nouveau cette année, et ce malgré le nouveau professeur.

Mme Hayère annonce aussi que le cours de danse pour le 3^{ème} groupe (11-17 ans) n'a pas lieu faute de personnes (1 seule personne s'étant présentée).

M. De La Hitte indique que le miroir routier qui se trouve route du Mêle-sur-Sarthe se dégrade. Les employés communaux vont être diligentés pour le réparer ou le remplacer.

M. Castel fait remarquer que les panneaux de la CDC pour la vente des parcelles de la zone artisanale sont sales, ainsi que ceux faisant d'entrée de bourg faisant la promotion de notre village.

Concernant les panneaux de la CDC, ceci va leur être indiqué.

Concernant les panneaux de la commune, les agents techniques seront envoyés pour les nettoyer.

M. le Maire fait part d'une proposition qui lui a été soumise d'installer un miroir au niveau du numéro 12 de la grande rue afin de permettre aux véhicules montant de voir les véhicules descendant.

M. Prévost s'étonne que l'éclairage public reste allumé la nuit dans la grande rue et la rue de la Gaularderie. Contact va être pris auprès de l'entreprise qui a fait les travaux, l'horloge n'a pas dû être réglée correctement.

M. Janvier a reçu à titre personnel un courrier des services du Conseil Départemental quant à la taille des haies côté route. Le Conseil Départemental ne passe plus la scie, ceci revient aux riverains. Ce courrier décharge donc le Conseil Départemental en cas de sinistres.

M. Bourcet revient sur la signalétique de la rue St Nicolas. Cette rue en sens unique est régulièrement prise en contre-sens. Il conviendrait de faire un marquage au sol et de mettre en place des panneaux.

Mme Hauville déplore s'être rendue à la commission sport de la CDC le mardi 20 octobre. Cependant le lieu de la réunion avait été modifié au dernier moment et elle n'avait pas été prévenue. Elle n'a pas pu représenter la commune ne sachant pas le nouveau lieu de réunion.

M. Prunier relate la réunion de la commission scolaire à laquelle il vient d'assister. Une uniformisation des tarifs de cantines va être mise en place sur le territoire de la CDC. Les crédits de fonctionnement des écoles vont aussi être revus.

Prochaine séance le 2 décembre 2015.

Levée de séance à 22h10.